

A S S E M B L É E   N A T I O N A L E

X I V <sup>e</sup> L É G I S L A T U R E

# Communication

## Commission des affaires européennes

Communication de la présidente Danielle Auroi sur le bilan des travaux de la commission des Affaires européennes au cours de la XIV<sup>e</sup> législature

Mercredi  
22 février 2017  
Séance de 17 heures 30

**Présidence  
de M<sup>me</sup> Danielle Auroi**  
*Présidente*



**COMMUNICATION SUR LE BILAN DES TRAVAUX  
DE LA COMMISSION DES AFFAIRES  
EUROPÉENNES AU COURS DE LA  
XIV<sup>ÈME</sup> LÉGISLATURE**  
de Mme Danielle AUROI, Présidente

Réunion de commission du 22 février 2017

Je vais essayer d'être relativement brève, le rapport qui fera le bilan de cette législature, qui sera publié à la fin mars, apportera de nombreux éléments précis, à la fois en termes de méthode et sur le fond des sujets que nous avons traités depuis 2012.

Mais avant de clore cette dernière réunion de notre commission, je tenais à évoquer notre chemin parcouru depuis cinq ans, sur le plan de l'esprit, comme de la méthode, pour tout d'abord remercier très vivement tous ceux qui ont nourri nos travaux, qui ont été extrêmement nombreux et divers, depuis l'été 2012. Au premier chef les parlementaires, membres de cette commission ; et aussi l'ensemble des fonctionnaires, qui ont concouru à nos travaux.

Et je veux remercier tout particulièrement les nombreux rapporteurs, qui, chacun sur ses sujets, dans la durée – et parfois depuis déjà plusieurs législatures – ont permis à notre commission de répondre à ses missions multiples, autour des quatre axes principaux qui structurent ces missions : examen des textes européens, en application de l'article 88-4 de la Constitution ; contrôle du Gouvernement, dans les différents aspects de l'activité européenne ; initiative, réflexions et propositions, pour faire avancer l'Union ; veille, débat et information sur les questions européennes, au sein de l'Assemblée.

Sans pratiquer l'autosatisfaction de façon disproportionnée, il me semble que nous pouvons estimer ensemble avoir rempli ces missions de très bonne manière.

Quantitativement, d'abord, l'activité globale de cette commission s'est beaucoup développée au cours de cette législature, confirmant les évolutions engagées au cours des législatures précédentes, et sur la base du renforcement des attributions de notre commission intervenues en 2008 et 2009 : réforme constitutionnelle et du règlement, entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Nous avons ainsi, au cours de cette législature : tenu 350 réunions – 221 au cours de la législature précédente –, examinés 4 664 textes au titre du 88-4, 137 rapports d'information, entendu 129 communications, adopté 78 propositions de résolutions européennes, et 78 conclusions, procédé à 80 auditions de ministres, 28 auditions de commissaires, etc.

Mais, au-delà de ces chiffres bruts, qualitativement, à la fois sur le fond et en termes de méthode, il me semble que nous avons très bien travaillé : par la qualité des propositions faites par notre commission, l'attention portée à l'actualité européenne, toujours très chargée et fortement évolutive, mais aussi aux problématiques de fond, à la nécessité de contribuer à bâtir l'avenir, en prenant le recul nécessaire pour être à même d'élaborer des propositions politiques, dans le meilleur sens du terme, qui soient susceptibles de rassembler, pour faire face aux défis de l'Union et aller de l'avant, dans l'intérêt général.

D'abord sur la méthode, nous avons travaillé de façon aussi ouverte et coopérative que possible, multipliant et approfondissant les partenariats, les travaux et initiatives conjoints, en nous efforçant d'être toujours une force d'influence positive.

Vis-à-vis des institutions européennes, nous avons ainsi approfondi le travail en commun avec la Commission européenne : à travers la procédure dite du « dialogue politique », à travers la transmission de nos prises de position à la Commission, et les réponses obtenues de la Commission ; en participant le plus souvent possible aux consultations publiques ouvertes par la Commission, en amont du processus législatif Parlement européen ; en prenant position sur le programme de travail annuel de la Commission, comme sur les approches stratégiques, par exemple la stratégie UE 2020 ; en multipliant les auditions de commissaires.

Nous avons aussi beaucoup travaillé avec le Parlement européen, à travers à la fois des réunions conjoints, des déplacements, les travaux menés par les rapporteurs de notre commission, en lien avec ceux du Parlement.

Avec les autres parlements nationaux, nous avons aussi été très actifs sur un plan bilatéral – Bundestag, et Triangle de Weimar –, ou collectivement. Je veux à cet égard rappeler que nous avons été moteurs pour la mise en place concrète de la Conférence budgétaire, prévue par l'article 13 du TSCG, dont l'origine provient, je le rappelle, de l'initiative de cette commission, à la fin de la législature précédente.

Je souhaite aussi souligner que nous avons pris également l'initiative d'organiser des réunions interparlementaires thématiques, ce qui a été une innovation non seulement de cette législature, mais aussi, me semble-t-il, au niveau de l'Union : réunion sur le financement du cinéma, à l'initiative de Marietta Karamanli, puis sur le parquet européen, et enfin sur le détachement des travailleurs et la RSE.

Et, conformément à l'esprit de notre travail, plutôt force de proposition que valorisation d'une capacité de blocage, nous nous sommes engagés concrètement dans la démarche du « carton vert », soutenant d'abord l'initiative de la Chambre des Lords sur le gaspillage alimentaire, puis introduisant la proposition relative à la RSE, qui a reçu le soutien de onze autres parlements.

S'agissant du Gouvernement, nous avons notamment renforcé notre action de contrôle en instituant des auditions régulières des ministres, avant les conseils. Cette procédure a été lancée à notre initiative, à travers un accord entre le président Bartolone et le Premier ministre, Manuel Valls, en avril 2014.

Il faudra à mon sens continuer à développer cette démarche au cours des prochaines législatures, pour la rendre plus systématique – notamment si le temps parlementaire dégagé par les règles de non-cumul le permet – et incluant un suivi, après les conseils.

Et puis, je souhaite aussi souligner que cette législature a été pour nous aussi l'occasion de nourrir un dialogue étroit avec la société civile, notamment à travers de nombreuses tables rondes : vingt-trois au cours de ces cinq années.

Sur le plan interne, à l'Assemblée, nous nous sommes efforcés de travailler le plus possible en partenariat avec les autres commissions, pour diffuser au mieux les problématiques européennes auprès de tous nos collègues. À travers les réunions conjointes, qui se sont multipliées depuis cinq ans – 78 réunions conjointes –, mais aussi par la mise en place de différents groupes de travail, missions d'information conjointes, et par l'établissement de bilans réguliers de nos travaux transmis plusieurs fois par an à chaque président de commission.

Et puis, plus globalement, nous nous sommes attachés à être, tout au long de ces cinq ans, force de proposition pour que les questions européennes soient davantage prises en compte au sein de notre assemblée, notamment au niveau de la Séance.

Si c'est œuvre de longue haleine, je crois néanmoins que nous avons fait des progrès importants en ce sens, à travers notamment des séances de questions préalables au Conseil européen, les séances européennes au titre des semaines de contrôle, les saisines pour observations de notre commission sur des projets ou propositions de loi à l'ordre du jour.

Sur le fond maintenant, s'agissant des différents sujets sur lesquels notre commission a travaillé depuis 2012, je n'ai pas le temps d'en parler maintenant de façon précise et complète, nous y serions encore tard dans la nuit, ou dans la journée de demain. Les sujets et travaux ont été naturellement trop nombreux et divers. Le rapport écrit en fera une synthèse, thème par thème.

Je suis néanmoins heureuse de souligner ce soir rapidement, comme illustration de notre travail commun, l'attention particulière que nous avons

portée, en lien avec l'actualité, mais aussi comme révélateur de nos priorités collectives, au sein de notre commission à plusieurs domaines spécifiques :

- les aspects sociaux et l'éducation : détachement des travailleurs, qualifications professionnelles, Erasmus, apprentissage et la formation, le statut des stagiaires, FEAD, garantie jeunesse, salaire minimum, assurance chômage, socle des droits sociaux, RSE, dimension sociale du semestre européen ;

- les sujets relevant de l'environnement : biodiversité, protection des espèces, pollution atmosphérique, produits chimiques, perturbateurs endocriniens, économie circulaire, déchets marins, déchets plastiques, pêche, notamment en eaux profondes, développement durable de la Méditerranée, et bien sûr les questions climatiques et énergétiques, avec un investissement particulier pour la cop 21, mais aussi le travail sur l'union de l'énergie, la sécurité de l'approvisionnement gazier, le marché de l'électricité.

- les questions relatives au commerce extérieur : TTIP, CETA, mécanisme de règlement des différends, évaluation des accords de libre-échange ;

- les aspects culture, avec notamment le travail mené, en différentes étapes, sur le cinéma, l'exception culturelle.

Par ailleurs, sans pouvoir développer ici tous les différents thèmes de nos travaux, notre commission a continué bien sûr à être par ailleurs très active dans les domaines majeurs que sont :

- les questions institutionnelles, l'approfondissement démocratique de l'Union, la réflexion sur l'avenir de l'Union, questions qui nous ont accompagnés tout au long de la législature ;

- dans leur grande diversité, les questions économiques, financières, budgétaires et fiscales, avec un investissement très marqué sur le Semestre européen, et une attention particulière aux questions de l'évasion fiscale ;

- les sujets justice et affaires intérieures, incluant bien sûr les questions asile et immigration, d'une actualité brûlante ;

- l'élargissement, les questions internationales et développement, et les sujets défense : politique de voisinage, financement du développement, défense européenne, nouvelle stratégie de sécurité, pacte de sécurité.

On pourrait citer encore beaucoup d'autres domaines – politique agricole, transports, numérique – mais la liste serait trop longue. On ne peut sérieusement vouloir résumer de façon fidèle en si peu de temps cinq ans de travail intense et extrêmement divers, mais nous pouvons je crois être fier du chemin parcouru ensemble, et de l'esprit d'ouverture, humaniste, européen, qui nous rassemble, et qui est plus que jamais nécessaire.

Il reste bien sûr beaucoup de chemin à parcourir. À la fois sur le fond, pour que l'Europe retrouve un élan, un sens, et l'adhésion des peuples. Aussi, plus directement, pour le travail notre commission, pour conforter son rôle, renforcer encore son action, notamment s'agissant du contrôle du Gouvernement, et plus largement pour notre Assemblée, pour que les questions européennes y soient encore davantage prises en compte. Le rapport Lequiller-Cordery a fait à cet égard des propositions intéressantes, dont plusieurs devraient à mon sens ne pas être oubliées : par exemple, sans doute la mesure la plus simple, l'augmentation du nombre des membres de cette commission, ou encore la capacité pour notre commission de se saisir pour avis des projets ou propositions de loi.

En tout cas, ce qu'il faut conserver absolument, qui est très précieux, c'est la bonne entente, l'amitié, l'excellent esprit qui a présidé à nos travaux, sans lequel rien n'aurait été possible.